

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 13 décembre 2023 à 17 h 30 à la salle communautaire sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire :	Monsieur Steve Perreault
Conseillères et conseillers:	Nancy Deschênes, Marcel Ladouceur, Luce Baillargeon, C. Jennifer Pearson-Millar, Julie Racine
Absent.e.s	Simon Legault
Sont également présent.e.s	Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 17 h 54 avec le quorum requis.

2023-12-1063 **2.**
Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 13 décembre 2023

1. **Ouverture de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023**
2. **Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 13 décembre 2023**
3. **Administration**
 - 3.1 Avis de convocation
 - 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-661 ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2024, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité
4. **Période de questions**
5. **Clôture et levée de la séance extraordinaire**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Julie Racine

Appuyé par madame Nancy Deschênes

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

3. Administration

3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Supérieur ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-661 ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2024, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité

Madame Luce Baillargeon, conseillère, donne avis de motion et dépose le projet de règlement 2023-661 ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2024, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité, et que ledit règlement sera soumis au conseil municipal, pour adoption, lors d'une séance subséquente.

4. Période de questions

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2023-12-1064 5.
Clôture et levée de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Julie Racine

Appuyé par madame Nancy Deschênes

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité

Donné à Lac-Supérieur, ce 14 décembre 2023

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Steve Perreault
Maire

La signature du présent procès-verbal vaut également signature pour toutes les résolutions comprises dans celui-ci dont j'ai connaissance, conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 14 décembre 2023.

Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière